

Le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Spécialités : musée, bibliothèque, archives

Session 2027 – Catégorie B

Nombre de postes ouverts par spécialité	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Musée	4	4	0	8
Bibliothèque	10	15	5	30
Archives	4	4	0	8
Total	18	23	5	46

1. Conditions d'inscription

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4 du cadre européen des certifications (ancien niveau IV) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique (articles R325-10 à 325-34), correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du décret n°2011-1642 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.bzh ou le formulaire d'inscription.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, soit au 1er janvier 2027, de quatre années au moins de services publics.

Les candidats devront être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit au 22 octobre 2026 pour la session 2027.

Le troisième concours est ouvert aux candidats qui justifient, au 1er janvier 2027, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :

- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature,
- soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

2. Période d'inscription

Pré-inscription du 8 septembre au 14 octobre 2026 inclus,
23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).

Validation de l'inscription en ligne du 8 septembre au 22 octobre 2026 inclus
23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).

Une préinscription en ligne sera ouverte :

- sur le site du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : <http://www.cdg35.bzh>
- par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr

La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.

Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive **que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat**. En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le **22 octobre 2026, 23 h 59 dernier délai**), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.

Le candidat déposera de manière dématérialisée l'ensemble des pièces justificatives requises (celles nécessaires à l'instruction des conditions d'inscription, ainsi que le dossier individuel) sur son espace candidat.

3. Dates et lieux des épreuves

Épreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le jeudi 20 mai 2027 au parc des expositions de Rennes-aéroport – La Haie Gautrais à Bruz (35) ET au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités, 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35) pour les candidats bénéficiant d'aménagement(s) d'épreuve(s).

Épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission (épreuve d'entretien et épreuve facultative d'informatique portant sur les multimédias) se dérouleront fin septembre/début octobre 2027, au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités, 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35).

L'épreuve écrite facultative de langue se déroulera début septembre 2027, au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités, 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35).

Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du [CDG 35](http://CDG35), organisateur de l'opération.

Pour plus d'information : concours.acpb@cdg35.bzh